

# L'ECHO DES HAMEAUX

**Bulletin municipal de Corbonod**  
Courriel : [m.corbonod@wanadoo.fr](mailto:m.corbonod@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.corbonod.fr](http://www.corbonod.fr)

N°66 – FEVRIER 2017

## LE MOT DU MAIRE

Comme chaque début d'année nouvelle, la traditionnelle cérémonie des vœux est un moment privilégié de rencontre entre les élus et tous les acteurs de la vie sociale, économique, culturelle et associative.

C'est aussi, pour le Maire, au nom du Conseil Municipal, l'occasion de rendre compte des projets communaux engagés.

3 projets importants méritent d'être rappelés ou cités :

**Le 1<sup>er</sup> projet :** L'aménagement et le développement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Marboez. Le permis d'aménager a permis de diviser l'ensemble du terrain en 14 lots d'une superficie moyenne de 3 000 m<sup>2</sup>.

Pour autant la loi Notre du 7 août 2015, portant sur la réforme territoriale, a transféré la compétence Développement Economique aux communautés de communes. C'est ainsi que la ZAE de Marboez relève de la compétence de la nouvelle communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le 2<sup>ème</sup> projet :** La construction de l'Espace Culturel Rural et de Loisirs. Le permis de construire a été signé. Le choix des entreprises, après analyse des offres par la commission d'appel d'offres, a été approuvé par le Conseil Municipal le 19 janvier 2017.

Les travaux commenceront au début du mois de mars et s'achèveront en avril 2018. L'investissement représente un coût total de 1 050 000 € HT.

**Le 3<sup>ème</sup> projet :** la commune de CORBONOD s'est associée avec le commune de SEYSSEL (Ain) pour adhérer à l'« **objectif zéro pesticide dans nos villages** ». Dans cette perspective elles s'équiperont d'un appareil thermique qui remplacera les produits phytosanitaires. L'investissement représente 30 000 €HT subventionné à 80 % par l'Etat, les 20 % restant à la charge des 2 communes. En définitive, cette démarche représentera un investissement de 3 000 € pour la commune.

Sous l'égide de l'INSEE, le recensement de la population dans la commune a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Je rappelle que se faire recenser et un acte civique nécessaire, voire indispensable pour une bonne administration et une bonne gestion de notre commune, sachant que les dotations financières de l'Etat sont attribuées au regard du nombre d'habitants.

Enfin, les 3 classes de l'école primaire ont été équipées de vidéo projecteurs afin d'apporter des équipements modernes à nos enfants et faciliter la tâche des enseignants.

L'achat des appareils et le câblage électrique représentent un investissement de 13 000 €HT.

Dans le prochain numéro de l'Echo des Hameaux, je présenterai la composition et le fonctionnement de la NOUVELLE Communauté de Communes Usses et Rhône née de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour terminer, au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que 2017 vous apporte toutes les satisfactions personnelles, familiales et sociales.

Bienvenue aux nouveaux nés et aux nouveaux résidents qui ont choisi de vivre dans notre commune.

Bonne année.

Joseph TRAVAIL.